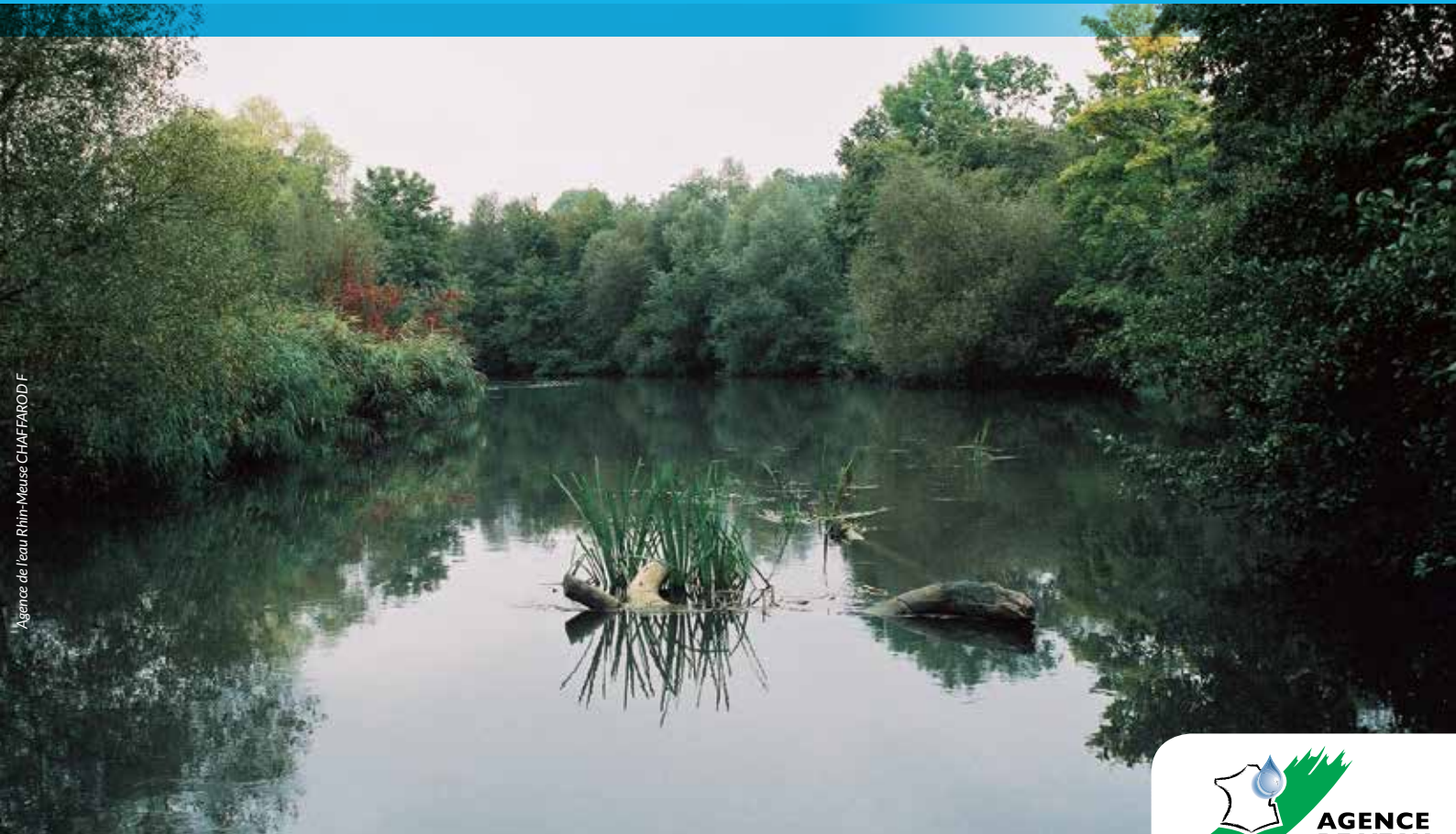




POUR LA RECONQUÊTE DES RESSOURCES EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

MADON

Mirecourt • Vézelize • Bainville-sur-Madon • Pulligny • Dompaire • Maizières •
Mattaincourt • Ceintrey • Xeulley • Poussay



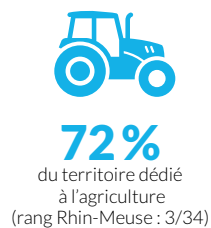
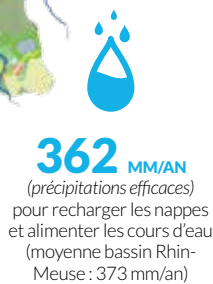
Le Madon à Mirecourt, territoire d'action du syndicat d'eau potable de la région mirecurtienne qui a diminué de 30% ses prélèvements en eau grâce à une recherche de fuites sur son réseau d'eau potable

PORTRAIT



OCCUPATION DU SOL

- Cultures
- Forêts
- Zones urbanisées
- Prairies
- Zones humides remarquables



Colline de Sion, lieu caractéristique du territoire

Flickr, Creative Commons, Meurthe et Moselle Tourisme



41 HAB/KM²
(moyenne bassin Rhin-
Meuse : 139 hab/km²)



3,3%
de territoire artificialisé
(rang Rhin-Meuse :
30/34)

La source du Madon est située au niveau de la commune de Vioménil. Le cours d'eau chemine sur un axe nord sud sur près de 100 km jusqu'à sa confluence avec la Moselle à Pont-Saint-Vincent.

Sur les 158 communes du territoire, seule Mirecourt excède les 5 000 habitants et 86 % de la population vit en zone rurale. La densité de population de 41 hab/km² est très faible (1/3 de la moyenne métropolitaine) et l'activité économique est exclusivement centrée sur les activités liées à l'agriculture. Les réorientations observées depuis 10 ans vers un mode de production plus intensif suscitent des inquiétudes vis-à-vis des impacts potentiels sur la qualité des eaux où la très faible présence d'espaces naturels ne permet pas de compenser les impacts liés aux activités humaines.

La nature étroite et allongée du territoire conduit à un fonctionnement en « arête de poisson » avec de multiples affluents de petite taille parmi lesquels seuls le Colon et le Brénon ont une longueur supérieure à 20 km. Le paysage vallonné des plaines sous-vosgiennes est en grande majorité constitué de marnes imperméables qui confèrent au Madon un fonctionnement saisonnier très marqué avec de nombreux épisodes de crues en période hivernale et des débits très faibles en fin de période estivale.




QUALITÉ DES EAUX

ÉTAT ÉCOLOGIQUE

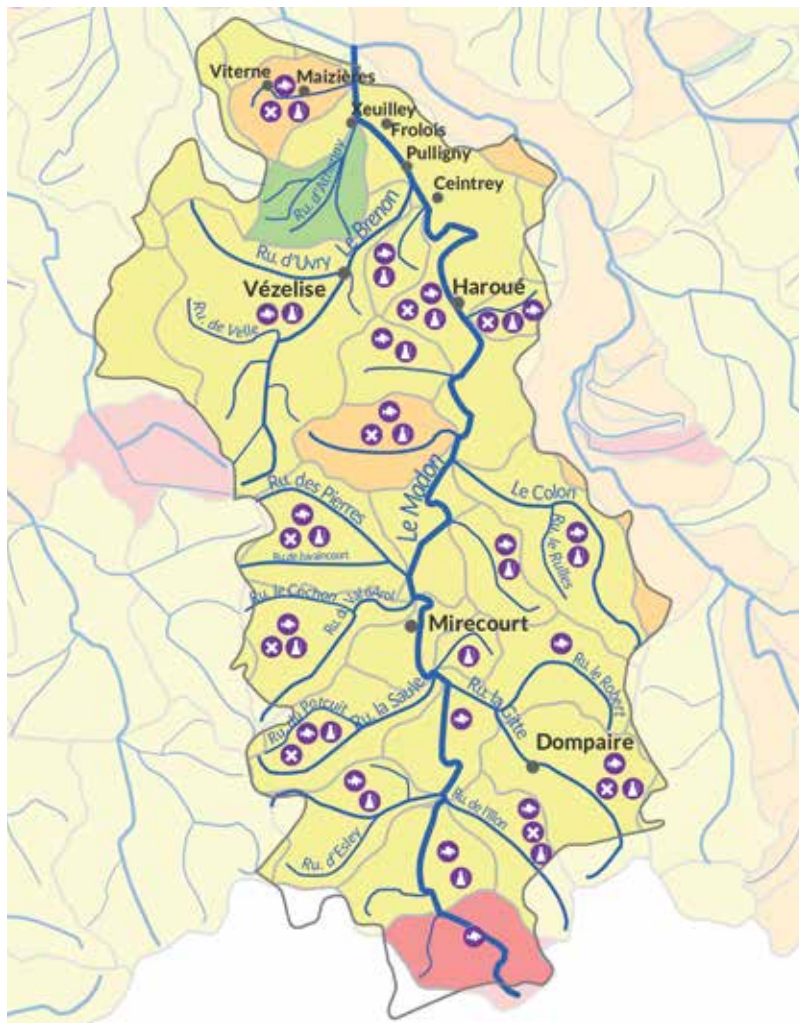
	Très bon état
	Bon état
	État moyen
	État médiocre
	Mauvais état
	Non déterminé

Le bon état écologique d'un cours d'eau correspond à un fonctionnement équilibré des écosystèmes aquatiques (cours d'eau, lacs...) en présence d'activités humaines. Il s'évalue à partir de paramètres physiques et chimiques mais aussi au travers des peuplements biologiques (poissons, insectes aquatiques, algues microscopiques...).

PARAMÈTRES DÉCLASSANTS

	Biologie
	Substances chimiques
	Oxygénation et matières organiques

Données 2010 - 2011



Sur le bassin hydrographique du Madon, les cours d'eau ont été partagés en 21 entités homogènes. Une seule d'entre elles, le ruisseau d'Athenay, présente un bon état écologique. Dix-sept autres présentent un état écologique moyen, avec de légères détériorations (dégradations physiques, excès de nutriments et de matières organiques, cuivre) ne permettant pas le maintien des peuplements aquatiques. Les 3 dernières affichent un état écologique médiocre voire mauvais à cause de dégradations physiques (artificialisation, seuils) et d'excès en nutriments, incompatibles avec le maintien de peuplements aquatiques.

Dans son ensemble, l'état chimique des eaux est bon, excepté pour le Brénon et l'aval du Madon avec des dégradations dues aux hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) issus de tous types de combustions, aux pesticides et au mercure dont la source n'est pas encore identifiée.

5 % DES COURS
D'EAU EN BON ÉTAT
ÉCOLOGIQUE

L'état quantitatif de la nappe des Grès du Trias Inférieur est altéré par des prélèvements importants au vu de sa faible capacité de recharge naturelle.

Enfin, 13 captages dégradés par des nitrates et/ou des pesticides ont été identifiés pour faire l'objet d'un plan d'actions prioritaires.

ENJEUX POUR L'ATTEINTE DU BON ÉTAT DES EAUX



PRÉSERVER LES MILIEUX AQUATIQUES

- Maintenir l'élevage et les milieux associés (sinuosité des cours d'eau, végétation rivulaire, prairies, zones humides...) en développant les filières de valorisation des produits d'élevages avec les collectivités du territoire.

POLLUTIONS DIFFUSES

- Encourager les bonnes pratiques permettant de réduire les apports de fertilisants, pesticides et sédiments aux cours d'eau et les compléter par la création de zones tampons en sortie de drains agricoles et autour des parcelles (plantation de haies, bandes enherbées).



ALTÉRATION DU FONCTIONNEMENT DES MILIEUX AQUATIQUES

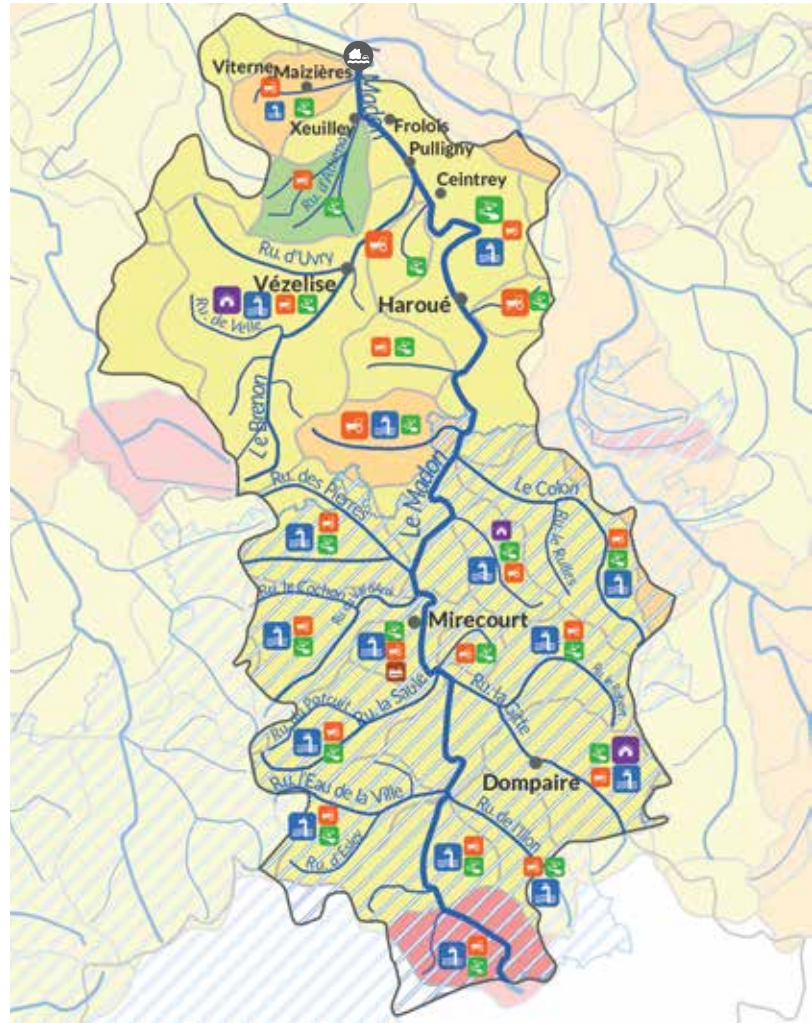
- Dans la continuité des actions réalisées et en cohérence avec le programme d'action de prévention des inondations de l'établissement public territorial de bassin Meurthe-Madon, développer une gestion raisonnée des milieux aquatiques, renaturer les cours d'eau, préserver les zones humides.

Ces actions sont à mener prioritairement sur les bassins hydrographiques du Brénon, du Colon et de l'aval du Madon.



CAPTAGES DÉGRADÉS

- Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action pérenne garantissant la reconquête de la qualité de l'eau potable. Cette action concerne les captages situés sur le Brénon (Selaincourt, SIE de Grimonviller, Saulxerotte, Vandéville).



NATURE ET PRIORITÉ DES ACTIONS À MENER

	Fort	Moyen
Agriculture : Réduire les pollutions agricoles et préserver les milieux naturels		
Collectivités : Réduire les pollutions domestiques et urbaines		
Industrie et artisanat : Réduire les pollutions industrielles et artisanales		
Milieux aquatiques : Préserver et restaurer les cours d'eau et zones humides et rétablir la continuité écologique		
Ressource en eau : Économiser et préserver la qualité de la ressource en eau		
Périmètre du SAGE GTI (Grès du Trias Inférieur)		

FOCUS

RECONQUÉRIR LES CAPTAGES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE PRIORITAIRES



«Agr'Eau Madon», action de sensibilisation au désherbage mécanique

Chambre d'Agriculture de la région Lorraine - LECLECHN

PRÉLÈVEMENTS EXCESSIFS EN EAU SOUTERRAINE

- Encourager les pratiques et matériels économes en eau et adapter les volumes prélevés aux besoins essentiels, avec discernement au nord du territoire et en adéquation avec les recommandations du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la nappe des grès du Trias inférieur pour le sud du territoire.



POLLUTIONS PONCTUELLES ET DISPERSÉES

- Améliorer la connaissance des rejets de substances dangereuses et la recherche de solutions collectives permettant de les réduire, voire de les supprimer.



POLLUTIONS PONCTUELLES

- Améliorer les ouvrages d'épuration urbaine sur le bassin du ruisseau de Viterne.

POLLUTIONS DIFFUSES URBAINES

- Créer de nouveaux systèmes d'assainissement à définir au préalable par une étude technico-économique (assainissement collectif ou non collectif), particulièrement sur le Brénon et la Gitte.
- Poursuivre la mise aux normes des installations non collectives en s'appuyant sur le syndicat départemental d'assainissement non collectif du département des Vosges.
- Encourager les démarches « zéro pesticide ».



LE TERRITOIRE À RISQUE IMPORTANT D'INONDATION DE PONT-SAINT-VINCENT

- correspond à des zones dans lesquelles les enjeux potentiellement liés aux inondations sont les plus importants à l'échelle du bassin Rhin-Meuse. Sur ce territoire, les collectivités locales, aux côtés de l'État, doivent mettre en place une gestion ciblée des risques auxquels elles sont soumises pour anticiper et réduire l'impact des inondations.

Treize captages dégradés par les nitrates et pesticides ont été identifiés. Ils sont situés sur les communes de Viterne, Favières, Vandeléville, Selaincourt, Grimonviller, Fécocourt, They-sous-Vaudémont et Esley. La reconquête de leur qualité nécessite d'impulser une dynamique territoriale afin de mobiliser l'ensemble des acteurs concernés (collectivités gestionnaires de la ressource, services de l'État, agriculteurs, propriétaires) autour de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan d'actions de protection piloté, dans son ensemble, par la collectivité gestionnaire de la ressource.

Dans de nombreux cas, le simple conseil agronomique ne suffit pas. Seul un changement profond des assolements (remise en herbe par exemple) ou des pratiques agricoles (agriculture biologique, forte réduction d'intrants) permettra de garantir la reconquête de leur eau. Depuis de nombreuses années les opérations agrimieux « Haut-Saintois (1991) » et « Agr'Eau Madon (2010) » permettent de sensibiliser les agriculteurs. Ce conseil collectif est un atout pour le territoire mais ne suffit pas sur les captages.

Le développement de techniques alternatives de désherbage, l'allongement des rotations de cultures, une meilleure gestion des effluents d'élevages sont autant d'exemples ayant déjà fait leur preuve. Mais de **nouvelles pistes** semblent prometteuses (agriculture biologique, agroforesterie, élevages à l'herbe, implantation de haies) pour faire de la **préservation de la ressource en eau un vrai projet de territoire** en lien avec l'activité économique (diversification et circuit court) et l'aménagement territorial.

UVRY : POUR UNE GESTION GLOBALE ET DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU

Touché par de nombreux aménagements hydrauliques (curage, rectification, surcalibrage) le ruisseau d'Uvry présentait de fortes dégradations de ses fonctionnalités hydrauliques et écologiques. C'est pourquoi, en parallèle de travaux d'assainissement, la commune de Vîtrey a élaboré un programme



Travaux de plantation et mise en place d'une clôture de part et d'autre de l'Uvry

de restauration de l'Uvry. Il a pour objectif de restaurer les caractéristiques physiques de l'Uvry sur l'ensemble de la traversée urbaine afin qu'il puisse jouer de multiple rôles : autoépuration de régulation hydraulique et accueil de la faune et la flore aquatiques. De nombreuses actions sont ainsi prévues telles que des plantations d'arbres et d'arbustes, la mise en place de banquettes végétalisées, la protection de berges et la suppression d'un passage à gué. Un premier chantier de démonstration a été réalisé en 2013. Il a permis de traiter 700 mètres de cours d'eau. Le reste du programme en cours de réalisation devrait être achevé fin 2016.

Tatiana BALLESTRIERO - BEPG

PASSONS À L'ACTION

ACTIONS CLÉS POUR LE TERRITOIRE



« Je participe activement au SAGE des Grès du Trias Inférieur qui contribuera à préserver durablement la ressource en eau du territoire »



« En limitant mon utilisation de fertilisants et de pesticides, je contribue à améliorer la qualité de l'eau dans la nature, j'améliore la qualité de l'eau potable et je diminue le coût de son traitement »



« En combinant travaux d'assainissement et restauration des milieux aquatiques et humides de ma commune, je contribue à améliorer l'état écologique des eaux, à réduire les risques d'inondation et à recharger les nappes souterraines »

LES ACTEURS AU SERVICE DE LA RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU

COMITÉ DE BASSIN RHIN-MEUSE

- Parlement de l'eau à l'échelle du bassin Rhin-Meuse. 100 membres.
- Elabore les plans de gestion des eaux et identifie les actions à mettre en œuvre (mesures).
- Vote les taux de redevances encadrés par la loi.

AUTRES PARTENAIRES

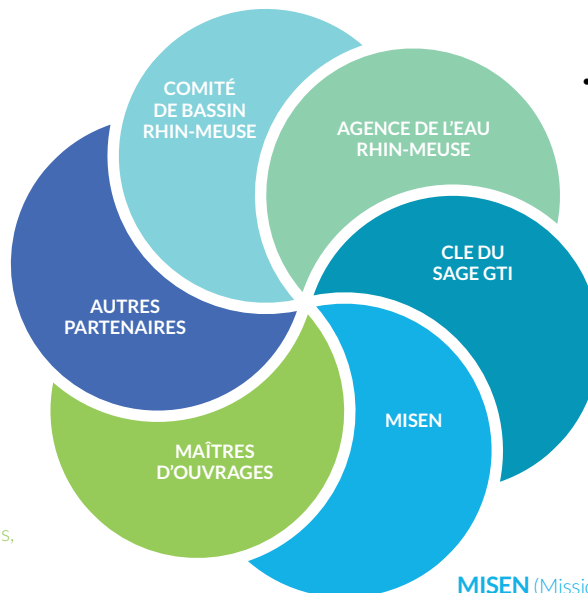
(conseil départemental, conseil régional, EPTB Meurthe-Madon...)

Au regard de leurs priorités d'actions accompagnent les projets des maîtres d'ouvrages.

MAÎTRES D'OUVRAGES

(collectivités territoriales, associations, industriels, artisans, agriculteurs...)

Portent et conduisent la réalisation des projets en faveur de la préservation et de la restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau.



AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

- En lien avec les missions inter-services de l'eau et de la nature (MISEN 54 et 88) décline les priorités d'actions.
- Accompagne financièrement les projets des maîtres d'ouvrages.

COMMISSION LOCALE DE L'EAU DES GRÈS DU TRIAS INFÉRIEUR

- Lieu de concertation où sont déclinées les orientations du plan de gestion.
- Trouve des solutions à des problématiques locales.

MISEN (Mission Inter-services de l'Eau et de la Nature)

- Coordonne la politique de l'eau à l'échelon départemental. Pilotage : Directions Départementales des Territoires (DDT 54 et 88).
- Met en œuvre et suit l'exécution des plans d'actions opérationnels territorialisés.